

THE ONE PROGRAMME AU CAP-VERT



2008 | 2010



REPUBLICA DE
CABO VERDE



Nações Unidas
CABO VERDE
Juntos na acção

“La vraie mesure du succès pour les Nations Unies n’est pas combien nous promettons mais combien nous faisons pour ceux qui ont le plus besoin de nous”

Secrétaire Général Ban Ki-moon¹

¹ Discours d’acceptation de l’investiture à l’Assemblée Générale suite à son élection, 61^{ème} Assemblée Générale, Session plénière, 31^{ème} Réunion le 13 octobre 2006.

Sigles, acronymes et définitions

ANMCV : Association Nationale des Municipalités du Cap-Vert
APD : Aide Publique au Développement
BFP : Bureau des Fonds et Programmes des Nations Unies
BIT : Bureau International du Travail
CCCD : Commission de Coordination de Combat contre la Drogue
CCI : Centre du Commerce International
CDMT : Cadre de Dépenses à Moyen Tterme
CEB : Chief Executive Board – Conseil des Chefs de Secrétariat (CCS)
CI : Agence Capverdienne d’Investissements
CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CPAP : Plan d’Actions du Programme Commun de Pays
DECRP : Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
EPNU : Equipe Pays des Nations Unies
FAO : Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
GAT : Groupe d’appui à la transition
ICIEG : Institut de Capeverdien de l’Egalité et de l’Equité du Genre
IEFP : Institut de l’Emploi et de la Formation Professionnelle
INE : Institut National de Statistique
MFAP : Ministère des Finances et Administration Publique
NOSI : Unité Opérationnelle pour la Société d’Information
OIM : Organisation Internationale pour les Migrations
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA : Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PMA : Pays les Moins Avancés
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE : Programme des Nations Unies pour l’Environnement
PTA : Plan de Travail Annuel
SEJD : Secrétariat d’Etat à la Jeunesse et aux Sports
SNU : Système des Nations Unies
UCRE: Unité de Coordination de la Reforme de l’ État
UIT : Union Internationale des Télécommunications
UNCT : l’Equipe Pays des Nations Unies
UNDAF : Plan Cadre des Nations Unies pour l’Assistance au Développement
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture
UNFPA : Fond de Nations Unies pour la Population
UNICEF : Fond des Nations Unies pour l’Enfance
UNIFEM :Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
UNODC : Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
UN/ISDR : United Nations International Strategy for Disaster Reduction
VNU : Programme des Volontaires des Nations Unies

Organisations participantes :

Les organisations participantes sont toutes les entités (agences spécialisées, fonds et programmes du système des NU) résidentes et non-résidentes au Cap-Vert qui participent au One Programme.

Equipe pays :

L'Equipe pays est constituée de l'ensemble des organisations participantes définies ci-dessus.

Comité de Pilotage :

Le Comité de Pilotage est le mécanisme qui assure l'appropriation nationale et le leadership du Gouvernement du Cap-Vert vis-à-vis du « Delivering as One UN ».

Système des NU au Cap-Vert inclu au sein du Comité de Pilotage :

Le Système des NU au Cap-Vert est composé du Coordinateur Résident et Représentant des Fonds et Programmes au Cap-Vert et des Représentants des organisations participantes définies ci-dessus.

Axes transversaux :

La définition adoptée par le “UNDG Working Group on Programming Issues” est reprise : il a été admis par les membres du Groupe de remplacer les termes “axes transversaux” par “principes clefs²” et “domaines thématiques”.

² Tels que définis par les lignes directrices du CCA/UNDAF.

SOMMAIRE

Sigles, acronymes et définitions	3
Préambule	6
1. Base de la Coopération	7
1.1 Contexte de l'assistance des Nations Unies au Cap-Vert	7
1.2 Rôle et Impact du Système des Nations Unies au Cap-Vert	7
1.3 Mise en oeuvre de la Réforme des Nations Unies au Cap-Vert	8
2. Analyse de la Situation	9
2.1 Progrès, défis & réalisation des OMD	9
2.2 Gestion de la période post-graduation	13
2.3 Vision du développement du Cap-Vert et priorités nationales	14
3. Le One Programme au Cap-Vert	15
3.1 Objectif du One Programme	15
3.2 Structure et Contenu du One programme	16
3.2.1 Questions transversales	16
3.2.2 Axes thématiques du One Programme	17
1. Bonne Gouvernance	17
2. Promotion de la Croissance et des Opportunités Economiques	17
3. Environnement, Energie, Prévention et Réponse aux Désastres	17
4. Capital Humain et Protection Sociale	17
3.2.3 Sous-programmes et partenaires	18
1. Réussir la graduation économique et l'insertion dans l'économie mondiale	19
2. Renforcer la sécurité	19
3. Consolider la démocratie	19
4. Promotion de la Croissance et des Opportunités Économiques	19
5. Environnement, Energie, Prévention et Réponse aux Désastres	20
6. Qualité du Système Éducatif	20
7. Participation de la jeunesse	20
8. Contribution à la réforme du secteur de la santé	20
9. Protection de l'Enfant et Protection Sociale	21
4. Stratégie de mise en oeuvre	21
4.1 Gestion du One Programme	21
4.2 Stratégie de partenariat	22
4.3 Suivi et Evaluation	23
4.4 Autres provisions	23

Préambule

« Un pays ouvert au monde, avec un système productif fort et dynamique, inscrit dans la valorisation de son capital humain, de la formation technologique et de sa culture.

Une société solidaire, de paix et de justice sociale, démocratique, ouverte et tolérante.

Un pays doté d'un développement humain durable, avec un développement régional équilibré, le sens de l'esthétique et de l'environnement, fondé sur une conscience écologique développée³. »

Afin que cette vision de l'Etat capverdien se réalise, le Gouvernement du Cap-Vert et le Système des Nations Unies se sont engagés à apporter une réponse collective et appropriée aux grands défis du développement durable. Le développement social et économique, préservant les générations présentes et futures, est axé sur la promotion des droits humains au Cap-Vert. Le Cap-Vert s'est engagé à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici 2015, a ratifié la plupart des conventions et instruments internationaux de protection des droits humains et inséré la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans sa Constitution.

L'assistance de l'Equipe de pays du Système des Nations Unies au Cap-Vert est encore plus importante dans le cadre de la récente graduation du Cap-Vert de la liste des Pays les Moins Avancés (PMA) et de son accession à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Selon les recommandations de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les pays sortant de la liste des PMA devraient adopter une « période de transition », en collaboration avec leurs partenaires, afin de s'assurer que leur graduation ne constitue pas un frein à leur développement.⁴ Ceci engage autant le Gouvernement que la Communauté Internationale, dont le Système des Nations Unies.

L'Equipe de pays s'engage à mettre en œuvre la réforme des Nations Unies initiée depuis 1997. Elle s'engage à travailler en partenariat avec tous les acteurs du Gouvernement au Cap-Vert et sous la direction du Gouvernement pour des progrès sensibles dans les domaines clés du développement humain.

A cet effet, les deux parties, à savoir le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Communautés, au nom du Gouvernement du Cap-Vert, et le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies (SNU) au Cap-Vert, au nom du SNU, se sont entendus sur un document de programmation, ci-après appelé le One Programme.

Le One Programme, prévu pour la période 2008-2010, s'inscrit dans la continuité de la coopération entre le Gouvernement et les Organisations du SNU, notamment telle que présentée dans le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) 2006-2010.

Le One Programme a pour objectif d'améliorer la cohérence, la synergie et la complémentarité au sein des Agences, Commissions, Fonds et Programmes des Nations Unies au Cap-Vert, et de mieux positionner l'aide au Gouvernement vis-à-vis des défis existants et émergents, tels qu'identifiés par le Gouvernement lors du Forum réunissant le Gouvernement, le Système des Nations Unies et la Société Civile, réalisé à Praia le 22 octobre 2007, et inscrit au sein du DECRP II.

En réponse à ces défis identifiés, liés à (i) la réalisation des objectifs internationaux de développement, parmi lesquels les OMD ; (ii) la gestion de la période post-graduation ; et (iii) la phase post accession à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), des priorités stratégiques ont été définies conjointement par les agences résidentes et non résidentes de l'Equipe Pays des Nations Unies (UNCT) et les partenaires nationaux. Il s'agit de (1) la réussite de l'insertion du pays dans l'économie mondiale, (2) la sécurité (3) la consolidation de la démocratie, (4) la promotion de la croissance et des opportunités économiques (5) l'environnement, l'énergie et la prévention des catastrophes, (6) la qualité du système éducatif, (7) la participation de la jeunesse, (8) la contribution à la réforme du secteur de la santé et (9) la protection de l'enfant et la protection sociale.

³ Les Grandes Options du Plan 2002-2005 / les Plans Nationaux de Développement (PND) 2002-2005.

⁴ Résolution 59/209 de l'Assemblée Générale / 20 décembre 2004.

Les deux parties déclarent que les responsabilités liées au présent programme seront mises en œuvre en étroite collaboration.

1. Base de la Coopération

1.1 Contexte de l'assistance des Nations Unies au Cap-Vert

1. Au Cap-Vert, le Gouvernement définit et assure la mise en œuvre de ses politiques de développement. Ainsi, c'est le Gouvernement du Cap-Vert qui dirige l'exercice le menant vers la sortie des PMA, qui orchestre l'alignement et la coordination des donateurs et qui a exprimé la volonté de voir le Système des Nations Unies uni dans l'action au Cap-Vert.
2. Afin d'accroître l'harmonisation et la coordination de l'aide, le Cap-Vert a adhéré à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en juillet 2006. L'appropriation nationale, définie comme la capacité du pays à exercer le leadership et la coordination efficace de ses politiques et stratégies de développement⁵, est au cœur de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.
3. L'Aide Publique au Développement (APD) du Cap-Vert est passée d'environ 75 millions d'euros en 2005 à environ 125 millions d'euros en 2007, soit une augmentation de plus de 60%, laquelle représente aujourd'hui environ 15% du PIB. Selon le Gouvernement, cette aide devrait doubler sur la période 2008-2010 pour lui permettre de réaliser les objectifs fixés dans le cadre de l'agenda de transformation économique et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
4. Un groupe de six donateurs, comprenant la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, la Commission Européenne, l'Autriche, l'Espagne et les Pays Bas, ont signé en décembre 2006 un Mémorandum d'accord avec le Gouvernement pour acheminer tout ou partie de leur aide via le canal budgétaire. Cette mesure vient en réponse aux bonnes pratiques du Gouvernement du Cap-Vert et devrait permettre à l'appui budgétaire, qui représente aujourd'hui 22% de l'APD, de connaître une augmentation sensible au cours des prochaines années.
5. Parallèlement, des actions ont été entreprises par le Gouvernement pour harmoniser ces interventions et avoir un plus grand recours aux procédures et systèmes nationaux. Cependant, des efforts s'avèrent encore nécessaires au sein de la communauté des donateurs et du Gouvernement, en particulier pour ce qui concerne la gestion de l'aide et le suivi des résultats.
6. L'élargissement de l'action du SNU au Cap-Vert, à un moment où ses partenaires financiers optent pour un appui budgétaire accru, permettra également de préserver le rôle central du SNU, uni dans l'action au Cap-Vert. Le résultat global devra être une plus grande cohérence et des efforts collectifs de toutes les agences des Nations Unies pour améliorer la qualité de vie de tous les Capverdiennes et Capverdiens.

1.2 Rôle et Impact du Système des Nations Unies au Cap-Vert

7. Ayant été présent dans le pays depuis l'indépendance, et ayant assisté lors du développement du pays, le SNU est considéré comme un partenaire de confiance par le Gouvernement ainsi que par d'autres partenaires clés du développement, comme la société civile et le secteur privé.
8. Au Cap-Vert, le rôle du SNU se caractérise par l'appui qu'il apporte aux partenaires nationaux en matière d'identification des priorités nationales, de planification et de mise en œuvre des stratégies nationales de développement. Nombre d'analyses, d'études, d'impact, d'expertises techniques et de rapports d'avancement réalisés avec la participation du SNU ont ainsi contribué à la formulation des politiques nationales et à l'identification des grands projets de développement du Cap-Vert.
9. Le SNU assure l'assistance à la production des données factuelles, le suivi et l'évaluation des tendances du développement social et économique et la cohérence entre le cadre national pour le développement et les questions régionales, en garantissant la participation des partenaires

⁵ Chapitre sur le Cap-Vert de l'Enquête de Suivi de la Déclaration de Paris 2006 / OCDE.

nationaux aux réunions, ateliers et séminaires régionaux. Cet appui du SNU contribue au partage des bonnes pratiques et à la participation du pays aux réseaux régionaux de coopération ainsi qu'à la coopération sud-sud pour le développement.

10. Vis-à-vis des donateurs, le SNU assure leur coordination, notamment à travers l'organisation de réunions périodiques, conformément à la Déclaration de Paris.
11. Cette position stratégique lui permet également de jouer un rôle essentiel d'appui à la mobilisation des ressources par le Gouvernement. Cette fonction, qui s'exprime tant par le dialogue politique que par des interventions techniques, vient renforcer le caractère stratégique du partenariat avec le SNU au Cap-Vert.
12. Ces avantages comparatifs du SNU ont entraîné de nombreux résultats tangibles pour le pays:
13. Sur le plan du dialogue politique, des avancées significatives ont été obtenues sur la réduction de la dette, la mise en place d'un cadre de planification à moyen et long terme, les progrès sur la feuille de route pour la sortie des Pays les Moins Avancés (PMA) et l'éligibilité du Cap-Vert au Cadre Intégré - malgré la sortie des PMA.
14. Au plan opérationnel, des initiatives diverses sont aujourd'hui reprises par le Gouvernement au sein de programmes nationaux sur l'ensemble du territoire.
15. Le Gouvernement a réaffirmé à plusieurs reprises son engagement en faveur de la réforme des Nations Unies, en vue d'une plus grande efficacité et cohérence de l'assistance apportée par le SNU lors de la mise en œuvre de la stratégie de développement national et du processus de sortie du groupe des PMA.
16. Pour ce faire, le SNU devra poursuivre voire augmenter les services consultatifs et le dialogue sur les politiques au plus haut niveau avec le Gouvernement, en ayant recours à toute la panoplie d'expertise dont il dispose, y compris à travers les agences spécialisées non résidentes dont l'expertise peut s'avérer d'une grande valeur ajoutée pour le Gouvernement.

1.3 Mise en œuvre de la Réforme des Nations Unies au Cap-Vert

17. Le Gouvernement a démontré un fort leadership en dirigeant l'initiative de la réforme des Nations Unies au Cap-Vert.
18. En 2004, l'examen triennal de l'ensemble des politiques du Système des Nations Unies⁶ appelle les Fonds, Programmes et Agences spécialisées à mettre les plans nationaux de développement au centre de leur programmation, à renforcer les capacités nationales et répondre ainsi aux défis en matière d'harmonisation et d'alignement de l'aide au développement.
19. En juillet 2005, six agences résidentes signent avec le Gouvernement un Plan cadre pour l'assistance au développement pour la période 2006-2010 (UNDAF). Les résultats escomptés dans l'UNDAF 2006-2010 sont alignés sur les priorités nationales énoncées par le Gouvernement dans son DECRP I.
20. Depuis janvier 2006, quatre agences participantes travaillent ensemble dans le cadre du premier modèle de «Bureau Commun» avec un seul Représentant, un bureau commun (dénommé le Bureau des Fonds et Programmes des Nations Unies au Cap-Vert), un seul programme commun et un seul plan d'actions (Plan d'Actions du Programme Commun de Pays - CPAP), et un ensemble de pratiques budgétaires.
21. Le présent Programme Commun, ci-après appelé le "One UN Programme" est approuvé par les agences participantes et devient leur document de programmation commune avec leurs partenaires nationaux tout en n'excluant pas les autres activités des agences au Cap-Vert, particulièrement les agences spécialisées. Ce programme s'insérera lui-même dans le contexte du Cadre Intégré pour le développement des échanges pour les PMA qui est en voie d'élaboration en 2008 et auxquelles plusieurs des agences des NU sont étroitement associées. Il a fait l'objet d'un consensus entre le Gouvernement et les agences participantes.

⁶ Triennial Comprehensive Policy Review - TCPR

2. Analyse de la Situation

2.1 Progrès, défis & réalisation des OMD

22. En 33 ans d'indépendance, le Cap-Vert a connu des progrès considérables, notamment en matière de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) et du revenu par habitant, d'amélioration de la santé, de l'espérance de vie et de l'éducation.
23. Les performances macro-économiques du Cap-Vert au cours des dernières années ont été plutôt satisfaisantes. Le taux de croissance réel du Produit Intérieur Brut (PIB) a été en moyenne de 5.7% par an entre 2000 et 2005. Le taux de croissance a été de 10.8% selon les données préliminaires de 2006. Il est estimé à 6.9% en 2007 pour une prévision de 7.7% pour l'année 2008. L'inflation a atteint 5.7% en 2007. La situation des finances publiques s'améliore avec un déficit budgétaire (dons inclus) en diminution de -3% du PIB en 2007 contre -5.0% en 2006 et -6.3% en 2005 (FMI/Rapport janvier 2008).
24. Le développement humain connaît aussi des progrès remarquables au Cap-Vert : en 2006, l'indice de Développement Humain (IDH) est de 0,736 équivalent au 102^{ème} rang mondial (PNUD 2007/2008). Les estimations de l'Institut National de Statistiques (INE) indiquent que l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH-1) du Cap-Vert est de 15.8% en 2006, soit environ 13% de moins que son niveau en 1990. La progression de l'IDH et la réduction consécutive de l'IPH résultent surtout de la bonne gestion des ressources du pays et du partenariat efficace existant entre le Cap-Vert et ses partenaires au développement. Les indicateurs de bonne gouvernance et de valorisation des ressources humaines ont aussi atteint les cibles prévues.
25. Au niveau des services sociaux de base : le Cap-Vert connaît des progrès considérables concernant l'atteinte des OMD. Au niveau de la santé, il a été enregistré une réduction significative des taux de mortalité infantile, maternelle et générale et l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance. Au niveau de l'éducation, l'OMD « Assurer l'éducation primaire pour tous » a été atteint.
26. D'une manière générale, il est admis au Cap-Vert que la promotion d'un développement équitable exige, au-delà de la croissance économique, que les Objectifs du Millénaire pour le Développement soient atteints. Le Cap-Vert, comme d'autres pays, a aligné ses objectifs nationaux à moyen et long terme, identifiés dans le Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DECRP II), sur les OMD. La tendance est ainsi en faveur de l'atteinte des OMD en 2015.
27. Ces bons résultats ne doivent cependant pas masquer les réelles vulnérabilités qui caractérisent le Cap-Vert. Ces gains en termes de développement ont été obtenus, entre autres, parallèlement à l'accroissement des asymétries régionales, ce qui a renforcé la chaîne des migrations internes, ainsi que des inégalités en matière de revenu et de consommation au sein de la population. Les inégalités restent élevées et ont tendance à augmenter. Le coefficient de GINI est passé de 0.43 en 1989 à 0.59 en 2002.
28. Ainsi, et bien que les estimations de l'Institut National de Statistiques indiquent une diminution de la pauvreté absolue au Cap-Vert de 49% en 1989 à 37% en 2002 et à 28% en 2006, les efforts doivent se poursuivre afin de faire face aux défis ci-dessous identifiés :
29. Au niveau de la Croissance et de la lutte contre la pauvreté, les défis suivants ont été identifiés :
30. La prévalence de la pauvreté est plus marquée en milieu rural (62%) et touche en particulier les femmes avec une forte inégalité entre les îles. L'accès au travail constituant au Cap-Vert la principale source de revenus, le chômage est la principale cause de la pauvreté: 18% de la population active, selon l'Enquête sur l'Emploi 2006, effectuée par l'INE et l'IEFP⁷ est au chômage. Ce dernier touche particulièrement les femmes : 23% des femmes de plus de 15 ans sont au chômage contre 14% des individus de sexe masculin. En milieu rural, le taux de chômage des femmes est de 28% contre 15% chez les hommes (QUIBB-2006).

⁷ Institut de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

31. La double insularité du Cap-Vert - îles éparpillées entre elles et éloignées du continent - rajoute d'importantes contraintes liées aux transports, communications et au coût des facteurs de base pour la dynamisation de l'activité économique. L'insularité fragmentée sur neuf des dix îles, avec une orographie très escarpée (sur la plupart des îles), est un obstacle à la circulation des personnes et des biens sur le territoire national. Elle entraîne des coûts d'infrastructures de base et de services essentiels extrêmement lourds. Ces coûts de transport et de distribution des produits sont plus élevés que dans la plupart des pays concurrents, ce qui constitue un frein majeur, notamment, au développement des activités industrielles. Ces coûts sanctionnent aussi la population qui dépend de l'approvisionnement en produits alimentaires et en Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) provenant de l'extérieur. A ces contraintes s'ajoute la récente hausse des prix des denrées alimentaires au niveau globale et de leur répercussion dans le pays, plus importante sur la population la plus pauvre et vulnérable au Cap Vert.
32. L'économie du Cap-Vert continue d'être très dépendante de l'aide publique au développement (APD) - qui a financé 90% des investissements publics en 2005 - et des transferts de la diaspora installée en Europe et aux Etats-Unis. Ceci rend l'économie vulnérable, l'APD étant appelée à diminuer au fur et à mesure que le revenu par tête augmente. De même, les transferts d'argent de la diaspora sont susceptibles de diminuer avec les deuxième et troisième générations d'émigrants qui auront des liens plus faibles avec leur pays d'origine.
33. Au niveau du Capital humain et de la Protection Sociale, les défis suivants ont été identifiés :
34. Des vulnérabilités sont tout d'abord associées aux pressions démographiques : dans un contexte de faibles ressources, la jeunesse de la population, dont 67% a moins de 30 ans, constitue autant de défis importants pour le Gouvernement dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé, de l'emploi et des comportements à risque. Ces vulnérabilités sont associées aux disparités de genre, avec des impacts négatifs sur la femme et la violation de certains droits des enfants. L'absence remarquée du père n'assure pas la plupart du temps la protection des droits essentiels de l'enfant. La pauvreté est plus accentuée dans les ménages dirigés par les femmes : au Cap-Vert 45% des ménages sont dirigés par des femmes (QUIBB 2006). Un pourcentage élevé d'enfants présente des symptômes de malnutrition chronique. Les dernières données relatives à la situation nutritionnelle indique que 5% des enfants du milieu rural souffrent de malnutrition aigüe, 22% souffrent de malnutrition chronique et 13%⁸ souffrent d'un taux de retard irréversible de croissance. Les grossesses non désirées parmi les filles de l'enseignement secondaire constituent également un défi. Dans ce contexte, la capacité institutionnelle des structures de la Jeunesse nationales et municipales est renforcée, notamment lors de la mise en oeuvre du Plan Stratégique de la Jeunesse et de la promotion du volontariat nationale, et à travers le renforcement des Centres Jeunes au niveau national.
35. Le Cap-Vert a ratifié la Convention sur les Droits de l'Enfant depuis 1991 et s'est toujours préoccupé de la problématique de l'enfance et de l'adolescence. Malgré des mesures de politiques spécifiques mises en place, des efforts doivent encore être consentis afin de lutter contre l'abus sexuel de mineurs, les abandons d'enfants et les mauvais traitements, l'enregistrement tardif des naissances, le phénomène des enfants en situation de rue, les inégalités sociales, le travail des enfants et les conséquences néfastes du tourisme, particulièrement la prostitution infanto-juvénile. La réforme du Cadre Légal et Institutionnel de l'Enfant est en cours et un Statut de l'Enfant et de l'Adolescent, devant tenir compte de toute la législation en la matière sera adopté en 2008.
36. Le Système de Protection Sociale du Cap-Vert intègre des régimes différents, dont le contributif, le non-contributif et un régime spécial. Ce Système de Protection Sociale est dans un processus de réforme, caractérisé par la mise en place de mesures d'ordre légal et institutionnel, notamment l'intégration des fonctionnaires publics dans le régime de prévoyance sociale et la fixation d'une pension sociale unique pour les plus démunis. En 2005, une stratégie a été élaborée pour le Développement de la Protection Sociale, afin d'assurer la protection sociale de tous les citoyens et permettre une intervention multisectorielle et harmonisée de tous les intervenants de ce secteur.

⁸ Enquête de suivi de la vulnérabilité alimentaire des familles dans le milieu rural, réalisée par la Direction des Services de Sécurité Alimentaire (DSSA) 2005.

37. Les performances dans le domaine de l'éducation et de la santé restent également tributaires de l'aide publique que le pays reçoit des partenaires au développement.
38. Au niveau de l'éducation, le Cap-Vert a déjà atteint l'objectif d'éducation primaire universelle (96.9%) en 2005. Toutefois, le problème de la qualité persiste, notamment en milieu rural, où se trouvent encore des professeurs non qualifiés. Un des défis que s'est fixé le Ministère de l'Education, est d'augmenter à 83% le nombre de professeurs qualifiés dans le primaire, en plus de l'introduction des TIC et de la révision des curricula. Pour ce qui est de l'enseignement technique, il est prévu de consolider et d'élargir l'enseignement technique, en articulant la formation professionnelle pour qu'elle soit adaptée au monde du travail.
39. Par ailleurs, le pays a enregistré des gains substantiels : l'éducation de base universelle est atteinte, l'Enseignement Secondaire est en expansion et l'Enseignement Supérieure et Formation Professionnelle sont en développement. À l'heure actuelle il existe une stabilisation des effectifs de ce cycle d'études. Un élément important qui explique le comportement des effectifs est la baisse survenue ces dernières années au niveau des effectifs de la première année, ce qui s'explique pour deux raisons fondamentales : a) application plus rigoureuse de la législation fixant l'âge officiel de l'accès (l'accès est à 7 ans, mais tous les élèves qui ont fait au moins deux années de préscolaire peuvent accéder à l'âge de 6 ans) et ; b) une augmentation très légère de la population de 6 ans et de 7 ans, par rapport aux autres tranches d'âge (la population de 6 et 7 ans fournit la plupart des effectifs de la première année, c'est-à-dire 94%). Les progrès dans l'éducation et le caractère non discriminatoire de celle-ci contribuent à l'émancipation effective des femmes et aux progrès remarquables en matière d'équité. Grâce aux investissements dans l'éducation, environ 97% des jeunes de 15-24 ans savent lire et écrire et, dans ce cas précis, l'indice de parité est de 101%, au bénéfice des femmes.
40. Si la parité de genre est effective dans l'éducation, la discrimination de genre est encore toutefois visible dans l'accès à l'emploi. De même, l'Indice de Développement ajusté au Genre (IDG) est de 0.749, soit environ 5 points au-dessous de l'IDH non ajusté, traduisant les inégalités de développement humain basé sur le genre.
41. Dans le domaine de la santé, la lutte contre les maladies transmissibles prioritaires, notamment celles évitables par la vaccination, devra se poursuivre. Le risque d'épidémies et la menace que représente l'insécurité sanitaire au niveau mondial nécessitent un renforcement de la surveillance / riposte, ainsi qu'un effort pour la mise en œuvre du règlement sanitaire international 2005.
42. De même, les maladies chroniques et non transmissibles, tel que le cancer, les maladies cardiovasculaires, l'alcoolisme, le diabète, l'hypertension artérielle, et leurs facteurs de risque constituent un fardeau dans la morbidité et la mortalité et des défis accrus au système national de santé.
43. La santé maternelle, infantile et de la population en générale a connu des progrès importants. La mortalité infantile a été réduite de plus de 50% entre 1995-2006 et atteint un taux de 24,9 pour mille. Cependant, depuis quelques années, la tendance est plutôt à la stagnation, notamment en ce qui concerne la mortalité néonatale. Ceci constitue un défi important, les causes étant en relation avec la qualité des prestations lors de la consultation prénatale et de l'accouchement et impliquent des interventions à forte composante de technicité.
44. Ainsi, des défis persistent dans le domaine de la Santé de la Reproduction, notamment dans la mise en oeuvre effective de la Prise en Charge des Maladies de l'Enfance, Attention Intégrée à la Santé de la Femme, attention spécifique portée aux adolescents, jeunes et hommes.
45. Malgré le taux relativement bas de prévalence du VIH/SIDA de 0.8% (IDSR-2005), des préoccupations importantes persistent, notamment dans l'amélioration des connaissances épidémiologiques, l'accès à la prévention, surtout de la transmission mère enfants et chez les jeunes, l'accès au traitement, lutte contre la discrimination, et le financement durable du programme. L'incidence du paludisme reste très faible au Cap-Vert. Toutefois, le défi se situe au niveau de l'engagement du Gouvernement d'éliminer le paludisme d'ici 2020. La tuberculose constitue encore un problème de santé publique d'où le défis de renforcer la couverture du DOTS y compris la réduction de l'abandon du traitement.

46. Une stratégie de communication pour le développement, à mettre en place dans le cadre du One Programme, devra prendre en charge les défis de changement de comportement concernant la santé, l'éducation, la jeunesse et la protection sociale d'une façon articulée.
47. Au niveau de l'Environnement, les défis suivants ont été identifiés:
48. Le Cap-Vert est hautement dépendant des importations des produits pétroliers pour la production de l'énergie, laquelle est en hausse en raison de la croissance accélérée de l'économie et, partant, de l'augmentation d'énergie au niveau tant domestique qu'industriel (40% de l'eau consommé provient de l'eau de mer désalinisée). Seuls 3% de l'énergie utilisée est de source renouvelable. Le Gouvernement a pris la résolution que 25% de l'énergie utilisée au Cap-Vert sera d'origine renouvelable d'ici l'an 2015.
49. Les vulnérabilités écologiques enregistrées pourraient, si elles ne sont pas maîtrisées, mettre en péril la durabilité du modèle de croissance poursuivi par le Gouvernement. Il s'agit de l'érosion, la désertification, l'épuisement des maigres ressources hydriques et la perte de la biodiversité due à l'exploitation exhaustive des ressources.
50. Concernant les graves problèmes de sécheresse, la diminution de la saison des pluies et l'augmentation des périodes de sécheresse ont des effets dévastateurs et fragilisants sur l'écosystème et la disparité de la biodiversité.
51. Alors que l'objectif pour 2015 était de 71%, 80% (urbain 86%, rural 73%) de la population a un accès à l'eau potable au Cap-Vert : cet objectif a donc été atteint. Toutefois, alors que l'objectif pour 2015 était de 62%, seuls 43% (urbain 61%, rural 19%⁹) de la population a un accès à l'assainissement. Les efforts en matière d'assainissement, notamment en milieu rural, doivent par conséquent se poursuivre.
52. Les risques en matière d'environnement sont également liés à l'action des hommes: des pratiques agricoles inadéquates contribuent à la dégradation des sols, l'exode rural contribue à l'occupation anarchique de l'espace urbain, impliquant une pollution du sol, de l'air et de l'eau (formes d'exploitation et d'occupation des espaces). L'interdépendance entre l'environnement et la pauvreté est telle que la pression démographique en augmentation en milieu urbain entraîne une saturation des infrastructures, l'augmentation de la pauvreté urbaine et des problèmes environnementaux ayant des impacts sur les conditions de vie et la santé publique.
53. Les changements climatiques à l'échelle mondiale risquent d'avoir des conséquences directes au Cap-Vert, telles l'augmentation de la température, la réduction drastique des précipitations, l'élévation du niveau de la mer sur les côtes à basses marées et l'augmentation des risques sur la santé publique. Dans ce contexte, le Gouvernement avec l'appui du Système des Nations Unies, a entrepris des études pour identifier les risques potentiels et est en train de mettre en œuvre des projets de renforcement des capacités pour l'atténuation des effets et l'adaptation aux changements climatiques.
54. En raison du stress hydrique important, une attention particulière est portée à la protection des nappes, la conservation des sols, la promotion d'une utilisation rationnelle de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, qui sont, au delà de l'environnement ou de la santé des populations, des éléments clés du développement.
55. Pour faire face aux risques de désastres et catastrophes, le Gouvernement du Cap-Vert avec l'appui du SNU a élaboré un plan de contingence et mis en place une plateforme nationale pour la réduction des risques et l'atténuation des effets (Cadre d'Action de Hyogo 2005-2015).
56. Au plan international, le Cap-Vert a ratifié la plupart des Accords Multilatéraux relatif à l'Environnement (Changements climatiques, biodiversité/biosécurité, désertification, protection de la couche d'ozone). En outre, Le Cap-Vert a adhéré aux plans et politiques communes des organisations sous-régionale dont il est membre (Politique commune de la CEDEAO en matière d'environnement, le Plan d'action du CILSS pour la lutte contre la Désertification.) qui doivent se convertir en actions concrètes sur le plan national. Le respect de ces obligations, le développement des capacités nationales, la préparation de rapports nationaux, l'adoption de

⁹ State of the World's children 2008 / UNICEF.

mesures réglementaires, constituent des exigences pour lesquelles le SNU s'engage à appuyer le Gouvernement.

57. Au niveau de la Gouvernance, les défis suivants ont été identifiés :
58. Les défis liés à la gouvernance démocratique sont nombreux, et les différents Gouvernements du Cap-Vert ont démontré une volonté constante de poser les jalons d'une culture démocratique garante de stabilité et marquée par une alternance démocratique sans heurts. La gouvernance démocratique capverdienne repose sur des acquis qui nécessitent un accompagnement systématique dans le but de consolider la cohésion sociale et d'offrir un espace de participation citoyenne accrue dans la gestion des affaires publiques. Plus particulièrement, il importe de souligner que le caractère insulaire du pays incite à l'innovation dans la gestion décentralisée: les nombreuses inégalités sociales et inéquités d'une île à l'autre sont à la fois des défis et des opportunités en vue d'un développement national équitable.
59. Des vulnérabilités sont apparues dans le domaine de la sécurité, en raison de la situation stratégique du Cap-Vert, à mi-chemin entre l'Europe, l'Afrique, l'Amérique du Nord et du Sud. Cette position géographique et l'existence d'une vaste aire maritime (700 km² d'eaux territoriales) constituent des facteurs favorables à l'attraction de groupes et réseaux internationaux organisés liés à la grande criminalité transfrontalière. Le pays est utilisé comme un important pont d'escale/magasinage et de passage de divers trafics, tels que : drogue, armes, migration clandestine, en particulier en direction de l'Europa.
60. Une partie de la drogue qui transite reste sur place, alimentant une consommation locale en expansion. Le cannabis, produit localement (depuis environ 30 ans) est la drogue la plus consommée au Cap-Vert, suivi du crack, de la cocaïne et de l'héroïne (injectable). En 2001, les services de la santé ont estimé que 6.7% des séropositifs recensés sont consommateurs de drogues injectables (héroïne). Les consommateurs ont en moyenne entre 15 et 30 ans. L'abus de la drogue par les jeunes est associé à d'autres problèmes sociaux tels que le chômage, la délinquance, la violence, la prostitution et la désintégration de la famille.
61. Face à cette criminalité transfrontalière, les capacités institutionnelles du Cap-Vert pour la prévention et la lutte contre le trafic illicite international de drogues et la criminalité transnationale organisée sont limitées. La précarité de la situation socio-économique des populations constitue également un obstacle sérieux à la stratégie de contrôle du trafic des drogues.
62. Nonobstant ces obstacles, le Gouvernement a destiné d'importantes ressources financières aux actions, programmes et projets des secteurs subsecteurs de développement (santé, éducation, eau, assainissement, infrastructures, etc.) afin de garantir la sécurité. Dans ce contexte, l'appui des partenaires est indispensable afin de mettre en œuvre les programmes et projets qui visent la lutte de ces défis et menaces communes (narcotrafic, blanchiment des capitaux, trafic des armes de petits calibres, migration clandestine) qu'aucun pays au monde ne peut combattre seul, de surcroît un pays aux ressources limitées.
63. A ces défis s'ajoutent ceux liés à la gestion de la période post-graduation du Cap-Vert des PMA, parmi lesquels le maintien de la transparence financière, permettant la mise en œuvre des responsabilités en conformité avec l'état de droit. La transparence financière est une composante intrinsèque de la gouvernance. Des politiques économiques optimales sont élaborées afin d'assurer la responsabilité vis-à-vis de la société civile tout en encourageant la liberté et compétitivité des marchés au sein desquels les forces productives du secteur privé s'épanouissent.
64. Aussi, malgré des progrès substantiels dans la réalisation des OMD, le Cap-Vert devra poursuivre ses efforts pour que sa sortie du groupe des PMA en janvier 2008 ne vienne pas infléchir les tendances, ni mettre en danger la durabilité de son développement.

2.2 Gestion de la période post-graduation

65. Le Cap-Vert a été membre des PMA de 1977 à 2007. Ayant satisfait à deux des trois critères de sortie de cette liste en 1994, 1997, 2000 ainsi que lors de la dernière revue en 2004, il est sorti du groupe des PMA le 1^{er} janvier 2008. Les critères selon lesquels la performance a été considérée

satisfaisante sont le revenu par tête et l'indice du capital humain, tandis que celui de la vulnérabilité économique, basée surtout sur l'instabilité agricole et la faible diversification de l'économie, constitue toujours un défi pour le pays.

66. Les conséquences immédiates, directes ou indirectes, découlant de sa sortie du groupe des PMA, ont été présentées par le Gouvernement du Cap-Vert dans plusieurs forums : lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies tenue à New-York en septembre 2007 et lors de la retraite de l'Equipe Pays des Nations Unies (EPNU) tenue à Praia en octobre 2007.
67. Le Cap-Vert étant un pays disposant d'un contexte macro-économique spécifique, surtout en ce qui concerne la dépendance de son budget par rapport au financement externe, la sortie du groupe des PMA entraîne de nouveaux défis, notamment : la graduelle réduction des dons, et des prêts concessionnels. Ceci étant, la gestion de la dette publique devra se faire dans un environnement de concertation entre les Politiques Budgétaire de l'État et Monétaire de la Banque du Cap-Vert, en vue d'assurer la durabilité de la dette publique basée sur une durabilité fiscale et du régime de taux de change, ainsi que la réserve du financement publique pour des projets structurants et à bas taux de rendement, par rapport au processus de développement du pays.
68. Du point de vue commercial, la sortie de la liste des PMA affectera en premier lieu les secteurs d'exportation, à travers l'impact de la perte des préférences commerciales.
69. Comme recommandé par la Résolution A/59/209 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Gouvernement du Cap-Vert, avec l'appui de la communauté internationale, a créé le Groupe d'Appui à la Transition (GAT) afin d'examiner et proposer une stratégie de gestion du processus de sortie des PMA, et de s'assurer que ladite sortie contribue au développement durable du pays.
70. Les recommandations du GAT comprennent entre autres l'amélioration de l'accès au marché international, la facilitation de l'accès à de nouvelles formes de financement et d'investissement, le renforcement des capacités nationales, l'appui à l'engagement de la diaspora dans le processus de développement du pays et le partenariat renforcé avec le secteur privé pour aboutir à la transformation économique, sociale, culturelle et technologique du Cap-Vert.
71. L'approbation par le Conseil Général, le 18 décembre 2007, de l'accession du Cap-Vert à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) marque une ère nouvelle pour la transformation socioéconomique du pays. A l'issue des négociations, le Cap-Vert s'est engagé sur la voie d'importantes réformes en vue de libéraliser son régime commercial, d'accélérer son intégration dans l'économie mondiale et offrir un environnement transparent et prévisible pour le commerce et l'investissement étranger.
72. Dans ce contexte, le SNU a le devoir fondamental vis-à-vis du Cap-Vert de s'assurer que son appui au processus de développement ne diminuera pas ou ne s'arrêtera pas.
73. La réforme des Nations Unies au Cap-Vert doit jouer un rôle dynamique en appui aux efforts nationaux et assurer l'inclusion des populations les plus vulnérables. Pour que le Cap-Vert atteigne tous les OMD, des efforts significatifs doivent donc être déployés afin d'assurer que la sortie du groupe des PMA n'aura pas d'impact négatif, mais permettra au contraire d'augmenter les chances d'atteindre un développement durable.

2.3 Vision du développement du Cap-Vert et priorités nationales

La vision du Cap-Vert pour l'année 2025, inscrite dans les « Grandes Options du Plan 2002-2005 » et dans les « Plans Nationaux de Développement 2002-2005 », est la suivante:

Un pays ouvert au monde, avec un système productif fort et dynamique, inscrit dans la valorisation de son capital humain, de la formation technologique et de sa culture.

Une société solidaire, de paix et de justice sociale, démocratique, ouverte et tolérante.

Un pays doté d'un développement humain durable, avec un développement régional équilibré, le sens de l'esthétique et de l'environnement, fondé sur une conscience écologique développée.

74. Cette vision de l'Etat à moyen et long terme pour l'économie nationale dans son ensemble est soutenue par les priorités établies par le Gouvernement.
75. Les prévisions de croissance économique pour les prochaines années permettent de penser que le pays connaîtra une croissance soutenue qui devrait s'accélérer, induite notamment par la forte croissance des investissements étrangers, l'expansion du secteur touristique et l'exportation de services.
76. La réalisation d'un taux de croissance à deux chiffres est un objectif poursuivi par le Gouvernement sur le moyen terme dans ce contexte de sortie du groupe des PMA et du DECRP II pour la période 2008-2011. Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) pour la période 2008-2010 traduira de manière opérationnelle les conditions de mise en œuvre du DECRP II. Les investissements et les réformes dans les secteurs productifs et les secteurs prioritaires (tels l'éducation, la santé, la protection sociale et l'environnement) seront réalisés pour promouvoir la croissance et le développement humain.
77. Après la sortie du Cap-Vert du groupe des PMA, le 1er janvier 2008, et à l'occasion de la « Réunion des Chefs des missions diplomatiques et des organismes internationaux accrédités au Cap-Vert » qui a eu lieu en janvier 2008 à Praia, avec la participation des Agences des Nations Unies, le Gouvernement a réitéré ses priorités stratégiques : la création d'emplois, la croissance et la compétitivité de l'économie, l'insertion du Cap-Vert dans l'économie mondiale, le développement des capacités des Capverdiens en vue de leur plus grande implication dans la transformation économique de leur pays, ainsi que la protection de l'environnement.
78. Ces priorités stratégiques sont déclinées dans Les Grandes Options du Plan en 5 axes stratégiques, comme suit:

1	Eriger la bonne gouvernance comme facteur de développement, en réformant l'Etat, en intensifiant la démocratie et en renforçant la citoyenneté
2	Promouvoir la capacité entrepreneuriale, la compétitivité et la croissance; élargir la base productive
3	Développer le capital humain et orienter le système d'enseignement/formation vers les secteurs prioritaires du développement
4	Soutenir une politique globale de développement social, luttant contre la pauvreté et renforçant la cohésion et la solidarité
5	Développer des infrastructures de base et économiques et promouvoir l'aménagement du territoire pour un développement équilibré

3. Le One Programme au Cap-Vert

3.1 Objectif du One Programme

L'objectif du One Programme est de maximiser et d'utiliser efficacement la contribution conjointe des agences participantes pour mieux accompagner le Cap-Vert dans ses politiques nationales pour accélérer la croissance économique, promouvoir la compétitivité et la création d'emplois productifs, et lutter contre la pauvreté.

Le One Programme a ainsi pour but d'assister le Gouvernement dans la mise en œuvre des priorités nationales, telles que proposées lors du Forum réunissant le Gouvernement, le Système des Nations Unies et la Société Civile - réalisé à Praia le 22 octobre 2007. Il s'agit de:

- (i) l'atteinte des objectifs internationaux de développement, parmi lesquels les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD);
- (ii) la réussite de la gestion de la période post-graduation et
- (iii) l'assistance dans la phase post accession à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

3.2 Structure et Contenu du One programme

3.2.1 Questions transversales

79. Le One Programme accorde également une attention spéciale aux questions transversales : le renforcement des capacités, la lutte contre le VIH/SIDA, le genre, la communication pour le développement et les droits de l'homme.
80. Le genre est systématiquement pris en compte au sein du One Programme, afin de garantir son intégration effective dans tous les projets et programmes, plaidoyer, communication et suivi / évaluation. L'égalité du genre sera promue en assurant que les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits économiques, sociaux, politiques, civils et d'un accès équitable aux services sociaux, à un travail décent, au crédit et à la protection légale. La prise en compte du genre se traduit par des activités spécifiques pour la promotion de l'égalité et l'équité d'opportunités, selon les déséquilibres identifiés.
81. L'action conjointe du SNU dans la lutte contre le VIH/SIDA vise l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'appui, notamment, des populations vulnérables. L'objectif de développement établi par la Déclaration du Millénaire est de renverser la tendance dans la propagation de l'infection du VIH et de la faire reculer chez les femmes, les hommes et les enfants d'ici à 2015. Il s'agit d'une condition préalable pour la réalisation de la plupart des autres objectifs de développement. Par conséquent il est intégré au sein du One Programme de façon transversale, dans tous les sous-programmes, plaidoyer, communication, suivi et évaluation. Une attention particulière est accordée à la problématique de la toxicodépendance.
82. Les Droits Humains sont pris en compte au sein du One Programme, afin d'atteindre un développement durable et équitable, et de fournir à chaque citoyen les opportunités de contribuer au progrès social et économique de la société capverdienne. Une Approche Basée sur les Droits de l'Homme est intégrée au document. Une attention spéciale est accordée aux principes de non-discrimination, accessibilité aux services, à l'égalité et à l'équité du genre et aux groupes vulnérables.
83. La Communication pour le développement a été identifiée comme une priorité transversale par l'Equipe de pays pour le Delivering as One. La communication est aujourd'hui un enjeu fondamental, non seulement dans la mesure où elle conditionne le développement, mais également parce qu'elle constitue l'outil essentiel à la construction d'une société plus équitable et plus solidaire. Dans ce cadre, une capacité accrue de réponse et d'adaptation des populations les plus vulnérables - face aux enjeux du développement durable - doit être recherchée. L'émergence d'une nouvelle société fondée sur le savoir et sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, avec toutes les implications sociales, culturelles et éthiques, rend cette mission plus actuelle que jamais. Pour tirer parti de ces ressources et réellement utiliser la communication comme réponse aux problèmes du développement social, il convient de maîtriser le savoir-faire approprié. En effet, les TIC constituent un instrument d'un immense potentiel pour l'enseignement et l'élaboration de contenus éducatifs, en vue d'atteindre un changement des comportements. Bien maîtrisées, elles peuvent contribuer à la lutte contre l'analphabétisme, les maladies endémiques, la protection de l'environnement, etc. et la pauvreté en général. Des efforts en vue d'atteindre une stratégie compréhensive et coordonnée sont nécessaires afin de mettre en oeuvre le One Programme et d'atteindre ainsi le Delivering as One UN.
84. D'autre part, il est envisagé d'élaborer une stratégie de communication conjointe pour les agences "Speaking as One UN in Cape Verde" et sur le One Programme afin d'assurer la promotion de ce dernier. Cette stratégie de communication rend visibles les progrès et résultats du Delivering as One au Cap-Vert. Elle permet également au SNU et à ses partenaires de plaider de manière plus effective sur les questions de développement, tels que les OMD ou d'autres valeurs des Nations Unies.
85. Le développement des capacités est au cœur même du One Programme. Il permet aux populations les plus vulnérables de participer au développement du pays, à travers, notamment,

l'accès à l'éducation, la formation professionnelle continue de qualité, et l'intégration des valeurs tels que les droits humains, l'équité du genre et la citoyenneté.

3.2.2 Axes thématiques du One Programme

86. Alors que six Agences, Fonds et Programmes résidents (PNUD, UNICEF, UNFPA, PAM, FAO, OMS) ont participé à l'UNDAF, à présent, vingt Agences (résidentes et non-résidentes), Fonds et Programmes prennent part au One UN Programme.
87. Le One Programme 2008-2010, tout en intégrant l'UNDAF 2006-2010, notamment ses quatre axes thématiques, prend en considération les défis majeurs auxquels fait face le pays, notamment la gestion de la période post-graduation, dans le cadre du processus post-accession à l'OMC, ainsi que l'atteinte des OMD en 2015, énoncés dans le DECRP II et explicités ci-dessus. Le One Programme répond ainsi à un éventail très large de priorités nationales, regroupées au sein de quatre axes thématiques. Chacun de ces axes thématiques se subdivise en un ou plusieurs sous-programmes.
88. Les quatre axes du One Programme sont :
1. **Bonne Gouvernance.** Les autorités nationales ont déjà identifié les besoins de réformes dans plusieurs secteurs ainsi que le besoin de renforcement de l'efficacité Gouvernementale en appui à la sortie du pays de la catégorie des PMA et à son accession à l'OMC. À la lumière de ces besoins, le Système des Nations Unies contribuera à la réussite de la graduation au Cap-Vert, au renforcement de la sécurité, de l'Etat de droit, à la participation citoyenne au Cap-Vert. La réponse des Agences s'articulera autour des sous-programmes suivants:
 - A. Sous-programme «Réussir la graduation économique et l'insertion dans l'économie mondiale»;
 - B. Sous-programme «Renforcement de la sécurité»;
 - C. Sous-programme «Consolidation de la démocratie».
 2. **Promotion de la Croissance et des Opportunités Economiques.** La lutte contre la pauvreté est l'un des plus grands défis posés aux autorités capverdiennes. Face à cette situation, le Gouvernement s'est fixé pour objectif de réduire l'extrême pauvreté et la faim et de promouvoir la croissance, la compétitivité et les droits socio-économiques. Le SNU envisage d'accompagner les efforts des autorités nationales destinés à rendre le secteur privé plus compétitif, à promouvoir l'emploi productif, à renforcer les capacités nationales à travers la formation professionnelle, à mobiliser la diaspora, à impliquer davantage les populations les plus vulnérables dans le processus de développement socio-économique équitable du pays et à favoriser leur accès à des moyens qui satisferont durablement leurs besoins. Pour ce faire les agences appuieront la stratégie du Gouvernement à travers le sous-programme suivant:
 - D. Sous-programme «Promotion de la Croissance et des Opportunités Economiques».
 3. **Environnement, Energie, Prévention et Réponse aux Désastres.** La préservation de l'environnement est un élément fondamental du développement durable du Cap-Vert. Le Gouvernement s'est fixé comme objectif la protection de l'environnement, la promotion de l'utilisation efficace de toutes les ressources naturelles, la diminution de la dépendance du pays vis-à-vis des énergies fossiles, et le renforcement de sa capacité à faire face aux désastres et catastrophes. Le SNU entend contribuer à l'amélioration de la gestion durable de l'Environnement, la préservation de la qualité de la vie et à la gestion préventive des désastres. Le SNU entend également appuyer le Gouvernement afin que les populations et les institutions soient parties prenantes dans ces processus. A cet égard, la réponse des Agences s'organisera autour du sous-programme suivant:
 - E. Sous-programme «Environnement, Energie et Prévention et Réponse aux Désastres».
 4. **Capital Humain et Protection Sociale.** Le développement durable du pays est axé sur les capacités humaines. L'amélioration du système d'éducation et de la formation professionnelle, la protection de l'enfant et la protection sociale, le renforcement de la mise en œuvre de la

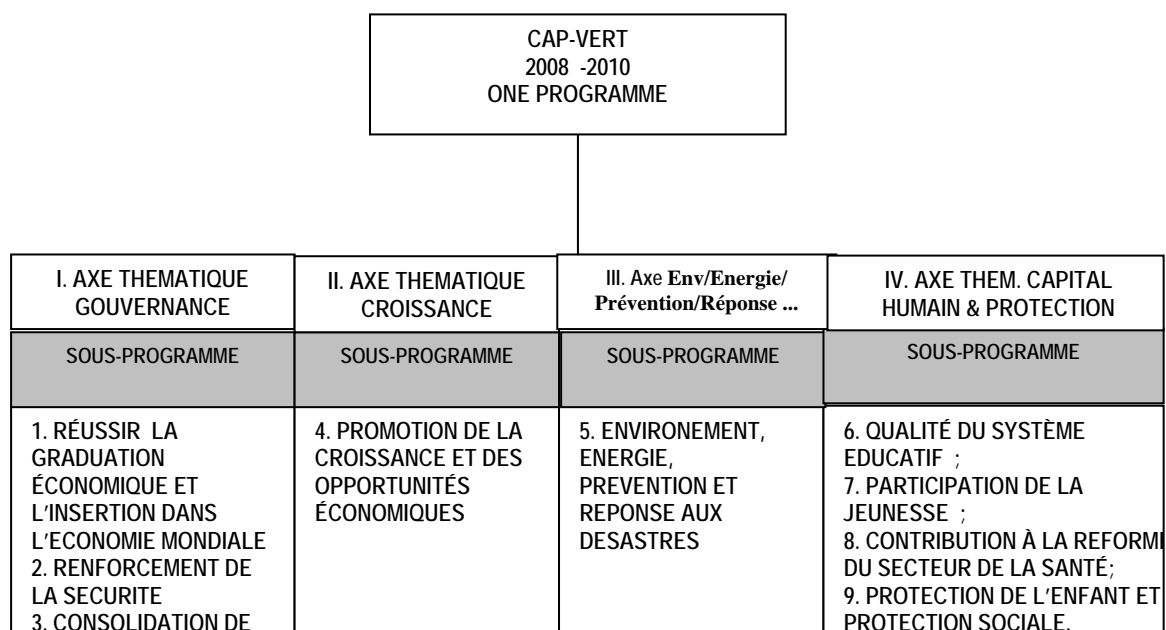
« stratégie d'accélération pour la survie de l'enfant », la participation de la jeunesse, le renforcement des capacités au niveau communautaire et de la famille en matière de santé ainsi que la réforme du secteur de la santé, sont des éléments clés de la stratégie nationale de développement du capital humain. Un nouveau repère se dresse avec l'installation de l'Université Publique du Cap-Vert. A cet effet, il faut donc non seulement se pencher sur l'éducation de base et secondaire, mais aussi assurer de manière prioritaire, un enseignement supérieur qui cadre avec le projet collectif du développement du pays et qui réalise les attentes légitimes des étudiants, des entrepreneurs, des pouvoirs locaux, des organismes non Gouvernementaux et de la société en générale, quant à la qualité de l'enseignement supérieur, à la création d'instruments légaux et stratégiques qui servent de base à l'amélioration de la gestion du sous système. En vue de participer au développement du capital humain au Cap-Vert, les Agences contribueront d'ici 2010 à l'amélioration de la performance des services sociaux de base en vue d'une meilleure qualité des services et d'une plus grande accessibilité desdits services aux groupes les plus démunis. Il s'agira de veiller à ce que les institutions nationales, municipales et les organisations de la société civile assurent la prise en compte des droits à l'inclusion socio-économique effective des populations. Cela passera par les sous programmes suivants :

- F. Sous-programme «Qualité du système éducatif»;
- G. Sous-programme «Participation de la jeunesse»;
- H. Sous-programme «Contribution à la réforme du secteur de la santé»;
- I. Sous-programme «Protection de l'enfant et Protection Sociale».

3.2.3 Sous-programmes et partenaires

89. Une matrice présentant une vue d'ensemble des résultats du One Programme et leur lien avec l'UNDAF et le DECRP II et autres priorités nationales, est présentée en Annexe I. Des matrices plus détaillées au niveau des résultats, activités, ressources et responsabilités sont préparées par les Groupes de Travail Techniques des Sous-programmes. Ces matrices esquissent également une ébauche de division du travail entre les agences leaders et les autres agences participantes aux sous-programmes, en prenant en considération leur mandat respectif, leurs avantages comparatifs et leur domaine de spécialité.

90. Le tableau ci-dessous illustre la relation entre les axes thématiques et chaque sous-programme.



I - Bonne Gouvernance:

1. Réussir la graduation économique et l'insertion dans l'économie mondiale

Ce sous-programme vise à appuyer les efforts nationaux à faire face aux nouveaux défis émergents dans le cadre de la gestion de la période post-graduation et de l'accèsion à l'OMC, en se basant sur la promotion de l'accès à de nouvelles formes de financement et d'investissement (priorité nationale). Les opérations de ce sous-programme sont articulées avec le Cadre Intégré.

Agences : CNUCED (leader), CCI, FAO, ONUDI (membres du Groupe Inter-agences du CEB (CCS) pour le Commerce et la Capacité Productive) et UIT. Le PNUD mettra à la disposition de ce sous-programme des ressources humaines et financières susceptibles d'appuyer les activités prévues.

Partenaires nationaux : Ministère de l'Economie, de la Croissance et de la Compétitivité, Ministère des Finances, Ministère de l'Environnement, du Développement rural et des Ressources marines, Banque Centrale, Agence Capverdienne d'Investissements, Secteurs privé et académique.

2. Renforcer la sécurité

Ce sous-programme vise à renforcer l'Etat de Droit et à lutter contre la criminalité organisée.

Agences : ONUDC (leader), UIT, OIM¹⁰, PNUD, UNFPA, UN-HABITAT, UNHCR et UNIFEM.

Partenaires nationaux : Ministère de la Justice, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère du Travail, de la Famille et de la Solidarité, Ministère de Administration Interne, le Ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur, Ministère des Finances et institutions bancaires, Institut Capeverdien de l'Egalité et de l'Equité du Genre, Commission de Coordination de Combat contre la Drogue.

3. Consolider la démocratie

Ce sous-programme vise à promouvoir et renforcer la gestion décentralisée, en combattant les disparités en terme de développement induites par la double insularité du Cap-Vert.

Agences : PNUD (leader), UNFPA et UNIFEM.

Partenaires nationaux : Commission Nationale Electorale, Assemblée Nationale, DGCS, Institut National des Statistiques, Unité de Coordination de la Reforme de l'État, DGT, DGAL, Institut Capverdien de l'Egalité et de l'Equité de Genre, Association Nationale des Municipalités du Cap-Vert, NOSI, UGCC, et Société civile.

II – Promotion de la Croissance et des Opportunités Économiques:

4. Promotion de la Croissance et des Opportunités Économiques

¹⁰ Bien que n'étant pas une agence du SNU, l'OIM est un partenaire important, partie intégrante de l'Equipe de pays élargie sur le Delivering as One.

Ce sous-programme vise les inégalités en terme d'opportunité économique, la dépendance de l'économie du Cap-Vert vis-à-vis de l'ADP et de la diaspora, en promouvant une croissance économique robuste, la compétitivité des micros, petites et moyennes entreprises, la génération d'emplois décents et productifs et enfin, promouvoir durablement la lutte contre la pauvreté.

Agences : ONUDI (leader), BIT, CNUCED, UIT, FAO, ONUSIDA, PNUD, UNCDF, UNESCO, UNFPA, UNIFEM, BIT, UNCDF, PNUD, UNICEF, OIM¹¹ et FMI.

Partenaires nationaux : Ministère de l'Economie, de la Croissance et de la Compétitivité, Ministère des Finances, Institutions bancaires, Agence pour le Développement du Secteur Privé, CI, associations commerciales et industrielles, municipalités, Institut des Communautés, Institut Cap-Verdien pour l'Égalité et l'Équité du Genre, Plate-forme des ONG, chambres de commerce, universités, diaspora, CCS-SIDA, Institut National de Statistique, INGRH, Ministère de l'Environnement et de l'Agriculture, Ministère de la Défense, Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, ONG, NOSI, la société civile.

III- Environnement, Energie, Prévention et Réponse aux Désastres:

5. Environnement, Energie, Prévention et Réponse aux Désastres

Ce sous-programme vise à réduire la dépendance du pays vis-à-vis des énergies fossiles et permettre de faire face aux vulnérabilités écologiques, en renforçant notamment la protection de l'environnement et la capacité de réponse aux désastres.

Agences : PNUD (leader), PNUE, FAO, ONUDI, UNESCO, WMO, OMS, UNFPA, UN/ISDR, UNICEF et UNOCHA.

Partenaires nationaux : Ministère de l'Environnement et de l'Agriculture, Ministère de l'Economie, de la Croissance et de la Compétitivité, le Service National de la Protection Civile, INGRH, Institut National de Meteorologie et de Géophysique, l'Association Nationale de Municipalités du Cap-Vert, le Laboratoire de Génie Civile, Associations Commerciales et industrielles, Plateforme des ONG.

IV- Capital Humain et Protection Sociale:

6. Qualité du Système Éducatif

Ce sous-programme vise principalement à renforcer les capacités en vue de matérialiser la vision de transformation sociale et économique du Cap-Vert.

Agences : UNESCO (leader), BIT, FAO, OMS, ONUSIDA, PAM, UIT, UNFPA, UNICEF, ONUDI et UNIFEM.

Partenaires nationaux: Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur, Ministère du Travail, de la Famille et de la Solidarité, Universités, ICIEG, ICASE.

7. Participation de la jeunesse

Ce sous-programme vise l'appui aux jeunes pour exercer leurs droits de participation active dans le développement du pays, à travers la promotion du volontariat et le renforcement des institutions et organisations de la société civile.

Agences : UNFPA (leader), UNICEF, OMS, ONUSIDA et UNV.

Partenaires nationaux: Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et au Sport, ONG, Ligue des associations juvéniles, mairies, Fédération Capverdienne de la Jeunesse.

8. Contribution à la réforme du secteur de la santé

Ce sous-programme vise l'appui aux institutions nationales dans la mise en œuvre et le suivi des progrès dans la réalisation des droits humains relatifs aux services de santé. Une attention particulière est portée aux personnes en situation de vulnérabilité.

Agences : OMS (leader), UNICEF, ONUSIDA, PAM, PNUD et UNFPA.

¹¹ Idem.

Partenaires nationaux: Ministère de la Santé, Ministère de l'Éducation et Enseignement Supérieur, Ministère du Travail, de la Famille et de la Solidarité Sociale, CCS/SIDA, ICIEG, Mairies, Associations des handicapés, ONG.

9. Protection de l'Enfant et Protection Sociale

Ce sous-programme vise l'appui aux institutions nationales et municipales pour assurer un environnement protecteur de l'enfant et un système de protection sociale efficace et durable.

Agences : UNICEF (leader), FAO, ONUDC, ONUSIDA, PAM, UIT, UNFPA, et OMS.

Partenaires nationaux: Ministère de la Santé, Ministère de l'Éducation et Enseignement Supérieur, Ministère du Travail, de la Formation Professionnelle et de la Solidarité sociale, CCS/SIDA, ICIEG, ICCA, Mairies, Associations des handicapés, ONG.

4. Stratégie de mise en œuvre

4.1 Gestion du One Programme

91. Le One Programme est une initiative conjointe du SNU et du Gouvernement du Cap-Vert, qui sera gérée par l'Équipe de pays sous le leadership du Coordonnateur Résident.
92. En vertu du principe de « l'alignement de l'aide sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires et soutien au renforcement de leurs capacités¹² », les Nations Unies au Cap-Vert ont décidé d'aligner les mécanismes de gestion du One Programme sur ceux du système national de gestion, suivi et évaluation du Gouvernement (DECRP II). A cette fin, le SNU appuyera son renforcement et développement.
93. Les organes de gestion du One Programme sont les suivants :
94. Le Comité de Pilotage est co-présidé par le Gouvernement, à travers le Ministre des Affaires Étrangères, des Communautés et de la Coopération et l'Équipe de pays du SNU au Cap-Vert, à travers le Coordonnateur Résident. Le Comité de Pilotage assure le leadership stratégique, l'orientation et le suivi de la mise en œuvre de toutes les composantes du One Programme. Les termes de référence du Comité de pilotage sont annexés.
95. L'Équipe de pays est l'organe de coordination et de prise de décision du SNU. L'Équipe de pays a pour objectif d'assister de manière coordonnée le Gouvernement du Cap-Vert dans ses efforts de développement. L'Équipe de pays est assistée par le bureau du Coordonnateur Résident. Le Coordonnateur Résident guide l'élaboration et la gestion du Delivering as One UN.
96. Les Groupes de Travail sont articulés autour des axes transversaux et des sous-programmes. Chaque agence leader assurera la coordination stratégique de son sous-programme ou de son axe transversal, en concertation avec les agences participantes et en conformité avec les ministères techniques concernés. Chaque agence leader assurera également l'intégration des axes transversaux au sein de son sous-programme.
97. Le système de suivi/évaluation du One Programme établira périodiquement des rapports sur les progrès des indicateurs concernant les axes thématiques, les axes transversaux et les sous-programmes.
98. Dans une vision stratégique, tous les instruments de gestion du One Programme sont flexibles. Ils seront revus en fonction des besoins et sur suggestion des parties.
99. Le Transition Fund correspond aux ressources communes à mobiliser, chaque agence concernant son budget propre. Les termes de référence du Transition Fund sont proposés en annexe.
100. La gestion du Transition Fund relève de mécanismes spécifiques : les critères d'allocation de ressources seront établis ; les Agences reçoivent les fonds à travers l'Agent Administratif (AA). Chaque Agence participante signe un Mémoire d'accord (MOU) avec le Coordonnateur

¹² Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide au Développement (2005).

Résident et l'Agent Administratif (AA). Un Arrangement Administrative Standard (SSA) est signé entre le donateur, le Coordonnateur Résident et l'Agent Administratif (AA). Ces documents sont annexés.

101. Ci-après une brève présentation du budget prévisionnel du One Programme : la colonne du Gap budgétaire correspond au Transition Fund.

4.2 Stratégie de partenariat

102. Afin de faciliter la mobilisation des ressources et la cohérence des activités menées par le SNU, une stratégie de partenariat est développée et mise en œuvre en étroite coordination avec le Gouvernement. Cette approche devrait permettre au Transition Fund de rapidement et graduellement mobiliser des ressources auprès de partenaires bilatéraux qui ont déjà exprimé un intérêt à soutenir les interventions du SNU au Cap-Vert.
103. Le Gouvernement appuie les efforts des agences pour mobiliser les fonds nécessaires à la mise en œuvre du One Programme et coopère avec les Agences à travers les actions suivantes : a) encourager les Gouvernements donateurs potentiels à mettre à la disposition des Agences les fonds requis pour mettre en œuvre les composantes non financées du programme ; b) appuyer les efforts des Agences pour mobiliser les fonds auprès du secteur privé, au niveau international aussi bien qu'au Cap-Vert les fonds nécessaires à la mise en œuvre du programme; c) autoriser des contributions d'individus, de sociétés et de fondations capverdiennes en soutien de ce

Cadre Budgétaire du One Programme du Cap-Vert				
AXE THEMATIQUE 1: Gouvernance	Total Received/Pledged	Funding Gap	% Funding Gap/ Total	Total
1 Sous-Programme: Graduation Economique	\$2,033,500	\$1,070,000	34.48%	\$3,103,500
2 Sous-Programme: Sécurité	\$7,031,450	\$6,293,050	47.23%	\$13,324,500
3 Sous-Programme: Démocratie	\$785,000	\$865,000	52.42%	\$1,650,000
Total Gouvernance	\$9,849,950	\$8,228,050	45.51%	\$18,078,000
AXE THEMATIQUE 2: Pauvreté	Total Received/Pledged	Funding Gap	% Funding Gap/ Total	Total
4 Sous-Programme: Croissance et compétitivité	\$6,293,114	\$8,263,479	56.77%	\$14,556,593
Total Croissance	\$6,293,114	\$8,263,479	56.77%	\$14,556,593
AXE THEMATIQUE 3: Environnement	Total Received/Pledged	Funding Gap	% Funding Gap/ Total	Total
5 Sous-Programme: Environnement, Energie, Prévention et Réponse aux Désastres	\$9,855,000	\$6,841,000	40.97%	\$16,696,000
Total Environnement	\$9,855,000	\$6,841,000	40.97%	\$16,696,000
AXE THEMATIQUE 4: Capital Humain / Protection Sociale	Total Received/Pledged	Funding Gap	% Funding Gap/ Total	Total
6 Sous-Programme: Education	\$7,103,000	\$2,255,000	24.10%	\$9,358,000
7 Sous-Programme: Jeunesse	\$800,000	\$570,000	41.61%	\$1,370,000
8 Sous-Programme: Santé	\$4,994,000	\$2,226,000	30.83%	\$7,220,000
9 Sous-Programme: Protection Sociale	\$1,480,000	\$801,000	35.12%	\$2,281,000
Total Capital Humain / Protection Sociale	\$14,377,000	\$5,852,000	28.93%	\$20,229,000
THEMES TRANSVERSAUX	\$468,000	\$300,000	39.06%	\$768,000
TOTAL One Programme*	\$40,843,064	\$29,484,529	41.92%	\$70,327,593
Par Pourcentage	58.08%	41.92%		100.00%

programme, et leur accorder une (des) exemption(s) fiscale(s).

104. Le Gouvernement est responsable du dédouanement, de la réception, du stockage, de la distribution et de la gestion comptable des vivres, des fournitures et équipements que les Agences mettront à sa disposition et qui seront exempts de taxes, de droits de passage ou de douane aux termes de ce One Programme.
105. Le Gouvernement facilite les visites périodiques sur les lieux des projets et l'observation des activités mises en œuvre, en vue d'évaluer les progrès accomplis et de réunir des informations sur le développement des produits et sous-produits, leur suivi et leur évaluation.
106. Le Gouvernement en étroite collaboration avec l'Equipe de Pays des Nations Unies organise chaque année une revue annuelle du One Programme et facilite la participation des partenaires, ONG et société civile à cette revue. Le Gouvernement fait partie prenante des décisions relatives au One Programme à travers le Comité de Pilotage et les Groupes de Travail Technique.

4.3 Suivi et Evaluation

107. L'objectif global de la mise en place d'un système de Suivi / Evaluation (SE) pour le One Programme est d'atteindre une gestion plus effective dudit Programme, y compris pour ce qui est des axes transversaux, en mesurant et en évaluant la performance des résultats et des produits, connus comme étant des résultats de développement.
108. Une unité de SE, appuyé par un Groupe de travail de SE, est mise en place et sera renforcée en fonction des besoins du One Programme. Ceci permet au Comité de Pilotage du One Programme et à l'Équipe Pays de suivre les progrès et d'évaluer les résultats. L'unité établira un plan de S/E, et définira les instrument à utiliser au sein du One Programme, en vue d'analyser les résultats. L'unité élaborera des rapports (rapport annuel et rapports de progrès réguliers), coordonnera les validations (visites de terrain, évaluations externes) et participera aux groupes de résultats, réunions dédiées, revues annuelles, et sur convocation du Coordonnateur Résident aux réunions du Comité de Pilotage et de l'Équipe de Pays.
109. Le Plan de Suivi et Evaluation comporte trois éléments : la partie narrative, le cadre de Suivi/Evaluation et un calendrier de mise en oeuvre.
110. La partie narrative décrit les mécanismes de coordination et les stratégies de mise en oeuvre du plan. Le groupe de travail est responsable pour le tracking, la coordination et la promotion du Plan de SE.
111. Le cadre de Suivi/Evaluation met en exergue les objectifs (résultats / produits) pour permettre un suivi efficace par le Comité de Pilotage, l'Equipe de Pays et le groupe de travail. Pour chaque résultat/produit (enlever produit), un indicateur est sélectionné. Le choix des indicateurs est aligné dans la mesure du possible sur ceux du DECRP II, des OMD ou encore ceux de la Déclaration de Paris. L'information de base (baseline) relative aux indicateurs est collectée ; des cibles spécifiques sont identifiées et la date d'achèvement est spécifiée. Des données sont collectées régulièrement afin d'évaluer si les cibles sont atteintes.
112. Le calendrier de SE dessine les activités de SE par période (année ou semestre) afin de faciliter leur coordination.

4.4 Autres provisions

113. Le présent One Programme peut être modifié d'un commun accord entre le Gouvernement et les Agences, sur la base des résultats des évaluations annuelles ou lorsque les circonstances l'exigent.
114. Tout différend entre le Gouvernement et une agence des Nations Unies est résolu conformément aux accords de coopération existants. Tout différend entre les agences participantes au One Programme est résolu exclusivement entre ces agences et à l'amiable.
115. Aucun élément de ce One Programme ne saurait être interprété comme excluant ou limitant la protection du SNU au titre des dispositions et de l'esprit de la Convention Générale sur les Privilèges et Immunités des Nations Unies (1946), qui a été ratifiée par le Gouvernement.

cibles spécifiques sont identifiées et la date d'achèvement est spécifiée. Des données sont collectées régulièrement afin d'évaluer si les cibles sont atteintes.

112. Le calendrier de SE dessine les activités de SE par période (année ou semestre) afin de faciliter leur coordination.

4.4 Autres provisions

113. Le présent One Programme peut être modifié d'un commun accord entre le Gouvernement et les Agences, sur la base des résultats des évaluations annuelles ou lorsque les circonstances l'exigent.
114. Tout différend entre le Gouvernement et une agence des Nations Unies est résolu conformément aux accords de coopération existants. Tout différend entre les agences participantes au One Programme est résolu exclusivement entre ces agences et à l'amiable.
115. Aucun élément de ce One Programme ne saurait être interprété comme excluant ou limitant la protection du SNU au titre des dispositions et de l'esprit de la Convention Générale sur les Privilèges et Immunités des Nations Unies (1946), qui a été ratifiée par le Gouvernement.
116. Ce document est préparé en langue française, le Gouvernement et le Système des Nations Unies gardant un exemplaire de l'original.
117. Aussi, les soussignés, dûment autorisés, ont approuvé le One Programme au Cap-Vert pour la période 2008-2010 :



M. José Brito

Ministre des Affaires Etrangères,
de la Coopération et des Communautés




Mme Petra Lantz

Coordonnateur Résident
du Système des Nations Unies au Cap-Vert

Le 1^{er} juillet 2008 à Praia, Cap-Vert

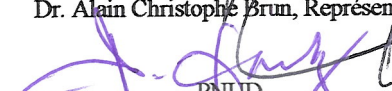
Agences des Nations Unies résidentes¹³



FAO
Mme Petra Lantz, Représentante a.i.


PAM
Mme Petra Lantz, Représentante



UNFPA
Mme Petra Lantz, Représentante

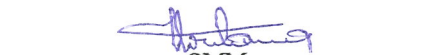

OMS
Dr. Alain Christophe Brun, Représentant



PNUD
Mme Petra Lantz, Représentante



UNICEF
Mme Petra Lantz, Représentante


Agences des Nations Unies non-résidentes


CNUCED
Mme Manuela Tortora, Directrice du
Service de Coopération Technique


OMM
M. Mohamed Boulama, Représentant pour
l'Afrique du Nord, du Centre et de l'Ouest



ONU-HABITAT
M. Alioune Badiane, Directeur pour
l'Afrique et les pays arabes

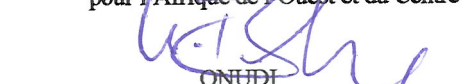

ONUSIDA
Regional Support Team,
Dr. Meskerem Grunitzky-Bekele, Director for West and Central
Africa

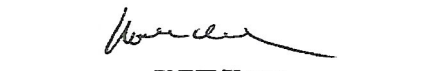

UNESCO / BREDA
M. Komlavi Francisco Seddoh, Directeur a.i.
du Bureau Régional pour l'Éducation en Afrique

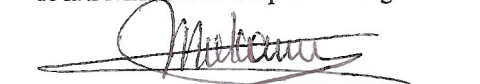
UIT
Mme Margarida Evora-Sagna, Représentante
de zone pour l'Afrique de l'ouest


OIT
M. Dramane Hardara, Directeur a.i. du
Bureau sous-régional pour le Sahel



ONUDC
M. Antonio L. Mazzitelli, Représentant Régional
pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre


ONUDI
Secretariat Vienna
Mr. Klaus Billand
Senior Coordinator for UN System Coherence
Regional and Field Operations Branch


PNUE/Kenya
Mme Cristina Boelcke, Directrice
de la Division de la Coopération Régionale


UNIFEM
Mme Cécile Mukarubuga, Directrice Régionale
pour l'Afrique de l'Ouest

Autre Organisation


OIM
M. Abye Makonnen, Représentant Régional
pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

¹³ Agences par ordre alphabétique.